

bureau qui, nous l'espérons, permettra de développer encore plus nos relations commerciales et économiques avec la Floride et le Sud des États-Unis.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre effort délibéré pour resserrer nos liens avec la dynamique région du Sud des États-Unis et pour garantir que le Canada ne commerce pas seulement avec les États de New York, du Michigan, du Minnesota et de Washington, mais aussi avec la Floride, le Texas, l'Arizona et la Californie.

Et je peux vous dire que nous avons choisi l'un de nos délégués commerciaux les plus chevronnés et dynamiques, M. Stewart Beck, pour diriger notre bureau à Miami.

N'hésitez donc pas à contacter Stewart pour discuter de vos projets commerciaux et financiers. Stewart Beck sera chargé, à Miami, de voir à ce que l'Accord de libre-échange donne des résultats concrets.

Pour 1990, la toute première priorité de nos deux pays en ce qui touche leurs relations commerciales sera sans aucun doute la mise en oeuvre effective de l'Accord de libre-échange. Si nous voulons récolter les avantages que l'Accord offre à chacun de nos pays, nous devons nous attacher sérieusement à élargir nos échanges, à négocier de nouvelles règles commerciales, à respecter ces règles, à régler nos différends et, ce qui est encore plus important, à éviter les différends en premier lieu. En respectant l'esprit de l'Accord, nos deux pays donneront le bon exemple à leurs autres partenaires.

Il me semble que l'Accord véhicule une possibilité en même temps qu'une responsabilité: une possibilité d'enrichir le remarquable commerce entre nos deux pays et une responsabilité de garantir que les nouvelles règles font une différence nette et positive dans cet aspect des plus vital de notre relation.

Nous savons que l'Accord vise l'élimination progressive des droits de douane, qu'il encourage l'investissement, qu'il facilite le séjour temporaire dans l'autre pays pour affaires et qu'il établit des mécanismes pour le règlement rapide et transparent de nos différends commerciaux.

Dans l'ensemble, on peut dire que l'Accord de libre-échange donne au Canada et aux États-Unis un cadre et des règles favorisant davantage un environnement commercial plus stable et plus prévisible. En d'autres mots, qu'il favorise les relations commerciales entre nos deux pays.

Voilà pour la théorie. Mais comment l'Accord est-il appliqué dans la pratique? Fort heureusement, la pratique se rapproche